

**L'évaluation environnementale :  
un outil évolutif efficace pour la protection de la biodiversité  
en temps de récession économique?**

François BOULANGER  
Directeur régional, Région du Québec  
Agence canadienne d'évaluation environnementale(ACÉE), Canada

Claire MICHAUD  
Gestionnaire de projet des programmes de surface  
Transports Canada, Canada

**François BOULANGER** : François BOULANGER est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en statistique et en mathématiques et d'un baccalauréat et d'une maîtrise en économie des ressources naturelles. Statisticien de recherche, économiste, analyste politique et gestionnaire, Monsieur Boulanger œuvre depuis plus de 25 ans aux plans régional, national, et international dans plusieurs dossiers environnementaux importants.

Après son passage à Ottawa et à Québec dans divers ministères à vocation environnementale et de ressources naturelles, il assume présentement les responsabilités de directeur du bureau régional du Québec de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Ses principales responsabilités touchent l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ainsi que la mise en œuvre des processus fédéraux d'évaluation environnementale prévus à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

En plus d'être actif dans diverses associations nationales et internationales d'évaluation d'impacts, il a donné plusieurs cours et conférences sur des sujets touchant le domaine de l'évaluation environnementale.

**Claire MICHAUD** : Diplômée en génie physique de l'Université Laval, Mme MICHAUD a amorcé sa carrière comme géophysicienne à Ressources naturelles Canada. Par la suite, Mme Michaud a œuvré dans le domaine de l'évaluation environnementale dans divers ministères fédéraux. Mme MICHAUD travaille maintenant à Transports Canada et est responsable de l'application de la Loi canadienne en évaluation environnementale aux projets routiers et ferroviaires du Québec auxquels contribue financièrement le fédéral.

### **Résumé**

La fin de l'année 2009 a été marquée par la récession planétaire la plus profonde depuis la Deuxième Guerre mondiale. Dans le cadre de son Plan d'action économique proposé pour contrer cette récession, le gouvernement canadien a lancé ou bonifié des programmes d'infrastructures dans plusieurs secteurs d'activités. Une partie des milliards de dollars prévus sur sept ans vise à soutenir des infrastructures publiques tant dans les secteurs fédéraux, provinciaux et municipaux que dans le secteur privé. Les programmes ciblent aussi des projets novateurs qui offrent des alternatives au mode de réalisation traditionnel des infrastructures gouvernementales.

Pour accélérer la mise en chantier de ces projets, les processus d'approbation habituels requéraient d'adapter le processus d'évaluation environnementale des projets d'infrastructure. Entre autres, le processus fédéral d'évaluation environnementale s'est doté, sur la base temporelle des programmes, d'une réglementation plus souple pour les projets de moindre impact

environnemental. Cette approche visait à concentrer les ressources en évaluation environnementale fédérale sur les projets appropriés et à déterminer les moyens permettant de mieux intégrer les processus provinciaux et fédéral d'évaluation environnementale.

De leur côté, les responsables de la délivrance des permis et d'autorisations continuent de mettre tout en œuvre pour répondre aux besoins pressants d'investir dans l'économie canadienne. Par ailleurs, des programmes de surveillance plus étroite et des suivis plus nombreux accompagnent les décisions environnementales. Les exigences en matière de gestion adaptative sont aussi plus élevées et sont appliquées sans compromis.

Les auteurs veulent discuter des enjeux de la mise en œuvre de ces nouveaux programmes d'investissements et les ajustements législatifs qui les accompagnent, dans un contexte de développement durable et de protection de la biodiversité.